CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2026/32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an Deux Mil Vingt-six, le 29 juin à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA Président

ETAIENT PRÉSENTS :
Madame Stéphanie CHENU - Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Bénédicte HACHE – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS :
Madame Marie AUDOIN – Monsieur Salem BELHOUAS

ETAIT ABSENTE :
Madame Zahia TAZAMOUCHT

ETAIT REPRÉSENTÉE :
Madame Catherine DESPRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 9 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 1***

ONT VOTE : Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ASSOCIATION LES PIEDS TANQUES POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LA RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE BROSSOLETTE

Dans le cadre du soutien qu'il apporte à l'Association Les Pieds Tanqués, le CCAS de la Ville de Choisy-le-Roi met à disposition de l'association Les Pieds Tanqués des locaux (entrée, toilettes et salle) situés au sous-sol dans la Résidence autonomie Pierre Brossolette au jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 16h à 19h.
- Les samedis de 17h à 20h
- Les dimanches de 14h à 18h

Ces locaux donnent sur le terrain de boules du Square Brossolette et permettent ainsi un stockage du matériel, mais aussi un repli pour d'autres activités (jeux de cartes, de société...) lors des journées de mauvais temps.

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260702-DELIB2026-32-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Cette association participe également à la demande aux activités de plein air ou manifestations organisées par la Ville et le CCAS de Choisy-le-Roi sur le Square.

Cette mise à disposition se fait à titre gracieux. Elle est convenue pour une durée d'une année et pourra être reconduite annuellement pour une durée n'excédant pas 4 ans.

Afin de fixer les obligations de chacune des parties une convention a été établie. Cette dernière arrive à échéance le 30 juin 2026. Il convient donc de la renouveler.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de Monsieur le Président.

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la volonté du CCAS de mettre à disposition des locaux à l'Association Les Pieds Tanqués de Brossolette, afin de permettre aux choisyens de participer aux activités de cette association (jeux de boules, de cartes...),

DELIBERE

Article 1er : Approuve la convention de mise à disposition de locaux situés dans la résidence autonomie Pierre Brossolette entre l'association « Les Pieds Tanqués » et le Centre Communal d'Action de la Ville de Choisy-le-Roi.

Article 2 : Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention et tout document y afférent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 29 juin 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Président du CCAS

VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260702-DELIB2026-32-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026